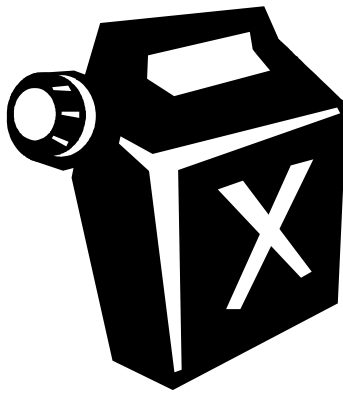


La lutte à la pauvreté...
une «consultation» régionale...

parce que la leur est...

1



bidon et vide

Organisons la nôtre !

Pour une vraie lutte à la pauvreté !



Collectif régional de l'Outaouais (CRO)
pour un Québec sans pauvreté

Les Rendez-vous de la Solidarité

Au printemps 2009, *Les Rendez-vous de la Solidarité* ont lancé un processus gouvernemental de «consultation» devant conclure au deuxième plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale¹. Lors d'une première étape, une soixantaine d'organismes gouvernementaux, parapublics, syndicaux, d'employeurs, philanthropiques et communautaires ont été convoqués à Québec le 15 juin pour participer à la «consultation nationale».

Jugeant cette première étape totalement insatisfaisante, tant au niveau des enjeux soumis au débat qu'au format très contrôlé des délibérations, neuf organismes ont rédigé une *Déclaration* qu'ils ont lu au début de la séance nationale... avant qu'ils la quittent en claquant la porte. Cette Déclaration se trouve en annexe au présent document.

La phase deux des *Rendez-vous de la Solidarité* se tient en région. Une trentaine d'organismes gouvernementaux, parapublics, communautaires et philanthropiques –tous sélectionnés par la direction régionale d'Emploi-Québec et aidé par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) –seront convoqués le 19 octobre pour une séance d'une demi-journée.

Le *Collectif régional de l'Outaouais (CRO) pour un Québec sans pauvreté* dit: c'est assez les consultations bidons. Que le Gouvernement assume ses responsabilités et qu'il entame une vraie lutte à la pauvreté.

Ainsi le CRO propose d'organiser, avec les organismes qui voudraient bien, une consultation sérieuse du milieu sur les éléments que nous voulons voir dans une vraie lutte gouvernementale contre la pauvreté.

Nous soumettrons les résultats de cette consultation au ministre Hamad, aux députés de l'Outaouais et au gouvernement du Québec.

¹ Le premier plan d'action avait été adopté en avril 2004 afin de faire suite à l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (loi 112)

Le CRO

Le *Collectif régional de l'Outaouais (CRO)* regroupe une dizaine d'organismes communautaires, syndicaux et ecclésiastiques de l'Outaouais qui luttent pour l'élimination de la pauvreté. Sans permanence, ni soutien étatique, le CRO est reconnu dans le milieu comme l'acteur régional incontournable dans la lutte contre la pauvreté.

Le CRO reconnaît que les causes de la pauvreté sont largement d'ordre structurel créé par la montée du néolibéralisme et de la mondialisation. Cette approche n'est manifestement pas celle choisie par le Gouvernement dans sa façon d'aborder la pauvreté.

3

«Mettez les droits au cœur de votre lutte»

Pourquoi ce document?

Le présent document aborde les enjeux reliés à la lutte gouvernementale contre la pauvreté. Ce faisant, nous avançons quelques pistes d'action pour illustrer ce que pourrait être une véritable lutte à la pauvreté.

Le **respect des droits humains** serait au cœur d'une lutte à la pauvreté. Telle est l'idée d'un premier texte, rédigé par une coalition de groupes nationaux².

Or, le gouvernement refuse actuellement d'assumer ses responsabilités en matière de la **redistribution de la richesse**. À la place, il refile la responsabilité aux «territoires» de lutter contre la pauvreté. *L'Approche territoriale intégrée (ATI)* est le moyen choisi pour responsabiliser le milieu. Un deuxième texte, rédigé par les mêmes groupes nationaux, présente les grandes lignes de cette approche.

Enfin, le cahier lance l'idée d'une consultation parallèle que le CRO soumet au milieu pour approbation. Cette idée sera bonifiée et adoptée (ou rejetée) à la rencontre des groupes de l'Outaouais, convoquée pour le 5 octobre 2009.

² Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Ligue des droits et libertés, Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, FRAPRU, L'R des centres de femmes du Québec, Regroupement des comités de logement et associations de locataires du Québec.

Faire de la lutte contre la pauvreté une lutte pour les droits humains

Pourquoi revendiquer le respect de nos droits humains dans la lutte à la pauvreté?

- Parce que les droits humains sont un projet de société : si on considère chacun des droits humains et si on imagine la société qui serait organisée en fonction de l'ensemble de ces droits, nous aurions une société juste, égalitaire et solidaire.
- Parce que le gouvernement du Québec s'est déjà engagé à respecter tous ces droits en

1976, entre autres, lorsqu'il a adhéré au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Ce Pacte, c'est un traité international qui prévoit que tous les citoyens et citoyennes du Québec ont droit à un revenu suffisant pour se loger, se nourrir, se vêtir, ont droit à la santé, à l'éducation, etc.

4

Pourquoi le Québec ne s'empresserait-il pas de respecter les traités sur les droits humains alors qu'il s'empresse de respecter différents accords de commerce?

Actuellement, le droit à un niveau de vie suffisant est violé pour une large partie de la population québécoise; en effet, les personnes qui doivent faire appel au programme d'aide sociale, auront des prestations leur permettant de combler seulement 54% de leurs besoins fondamentaux³.

Quant aux personnes à l'emploi à faible revenu, elles continuent d'être pauvres, même en travaillant à temps plein, peu importe la région du Québec dans laquelle elles

habitent. L'augmentation du salaire minimum à 9 \$ de l'heure ne leur permet pas d'atteindre un revenu suffisant afin de vivre au dessus du seuil de pauvreté et de subvenir aux besoins en nourriture, logement et vêtement pour elles-mêmes et les membres de leur famille.

La pauvreté est aussi un obstacle à la réalisation du droit à la santé. Le gouvernement doit assurer l'accès en toute égalité pour toute personne à l'ensemble des services de santé et services sociaux nécessaires pour l'atteinte du meilleur état de santé possible. Les difficultés d'accès actuelles compromettent le droit à la santé

³ Donnée pour 2007 du Rapport du Conseil national du bien-être social, intitulé *Revenus de bien-être social 2006-2007* et publié en 2008, p. 128.

des personnes à faible revenu qui ne peuvent avoir accès aux services privés : qu'on pense entre autres aux services à domicile. Plutôt que de favoriser le développement des services privés en santé et services sociaux, le gouvernement doit renforcer le système de santé public et garantir des services universels et gratuits.

Le droit à l'éducation exige que le gouvernement assure l'accès en toute égalité à toute personne sans égard à son revenu. L'intervention de l'État en éducation doit tenir compte de ces grands principes. Ce droit est compromis entre autres par les coûts d'accès aux études universitaires, par le sous-financement des ressources financières nécessaires à la réussite scolaire de tous les enfants y compris ceux qui sont en difficulté.

La même logique s'applique pour le droit au logement qui ne se limite pas à avoir un toit au-dessus de sa tête : il implique que des mesures gouvernementales soient prises pour assurer à tout le monde un logement adéquat (santé, sécurité, salubrité, accès aux infrastructures de base, respect de la vie privée, etc.), des mesures pour garantir que sera respectée la capacité de payer des locataires et pour garantir la sécurité d'occupation, etc.

Plus les droits économiques, sociaux et culturels d'une personne sont violés (droit à la santé, droit au logement, droit à l'éducation), plus l'exercice de ses droits civils et politiques est compromis (liberté d'expression, droit d'association, droit de vote, etc.) : plus une personne est pauvre, moins elle peut contribuer socialement.

Pour respecter ses engagements en faveur des droits humains : que doit faire le gouvernement du Québec ?

Les droits humains obligent le Québec à faire des choix de politiques et de lois qui doivent assurer à chaque être humain de vivre dans la dignité et assurer son épanouissement comme membre de la société.

Pour cela, l'État doit garantir autant les droits civils et politiques (liberté d'expression, droit à la vie, liberté de religion, droit d'association, droits judiciaires, etc.) que les droits économiques, sociaux et culturels (droit à la santé, droit à l'éducation, droit à un

revenu suffisant, droit au logement, etc.).

Pour respecter et faire avancer tous ces droits, le gouvernement doit agir sur plusieurs secteurs (économique, social et politique) afin d'assurer que soient mises en place les conditions pour assurer que ces droits soient une réalité pour tout le monde également.

Ces actions du gouvernement doivent changer l'organisation sociale et les conditions de vie des personnes afin qu'elles puissent atteindre le meilleur

état de santé possible, qu'elles aient accès à l'éducation sans discrimination fondée notamment sur le revenu, qu'elles aient un logement qui soit un véritable milieu de vie en sécurité, dans la paix et la dignité, qu'elles puissent participer activement à la vie sociale et politique, etc.

Pour y arriver, le gouvernement a l'obligation d'utiliser au maximum toutes ses ressources disponibles. Ces « ressources disponibles » sont ce qu'on appelle aussi nos richesses collectives : celles-ci doivent servir non pas à enrichir quelques-uns mais à assurer un développement social et économique orienté vers la solidarité. Notre régime fiscal doit servir à ces fins.

- ***Il revient à l'État d'assurer la mise en place des mesures nécessaires à assurer la réalisation de tous les droits humains.***
- ***Il revient à nous de refuser les mesures qui vont nuire à la réalisation des droits ou qui n'auront aucun effet en faveur de la réalisation de ces droits.***

Revendiquer les droits humains plutôt que lutter contre la pauvreté, ça veut dire entre autres :

1. ***Reconnaître*** que la pauvreté et l'exclusion sociale sont des violations de droits et que c'est la responsabilité du gouvernement de veiller à leur respect et à leur protection, notamment en y consacrant les ressources nécessaires;
2. ***Affirmer*** que la lutte contre la pauvreté passe par une meilleure redistribution de la richesse collective et une diminution de l'écart de revenus réels entre riches et pauvres;
3. ***Adopter*** des mesures universelles comme la fin des catégories à l'aide sociale, un rehaussement significatif de toutes les prestations d'aide sociale et du salaire minimum, le financement d'un plan de développement du logement social qui soit réellement à la hauteur des besoins, un véritable contrôle des loyers, la fin du détournement des pensions alimentaires, une réforme en profondeur de l'aide financière aux études ayant pour but l'élimination de l'endettement et de la précarité des étudiant-e-s et des jeunes adultes, le renforcement des services publics universels et gratuits.
4. ***Tenir compte*** de la situation spécifique des femmes.

L'approche territoriale intégrée (ATI) : Un premier regard critique

Lorsque le gouvernement Charest a pris le pouvoir en 2003, il promettait aux Québécois et Québécoises une réingénierie de l'État. Celle-ci s'est principalement traduite par une baisse des impôts, une augmentation des tarifs, des coupures dans les services publics et une présence accrue du privé et des partenariats publics-privés (PPP). Ce retrait de l'État est manifeste lorsqu'on analyse les documents de consultations du prochain plan de lutte à la pauvreté. Alors que cette responsabilité relève de l'État, on nous impose désormais une approche régionale et locale de lutte à la pauvreté. Parallèlement, au niveau national, l'État s'apprête à appauvrir

encore plus la population par des hausses de tarifs!

En effet, «l'approche territoriale intégrée (ATI)» (pour Montréal la « Revitalisation urbaine intégrée » RUI) est au cœur des consultations régionales sur la lutte à la pauvreté qui se dérouleront, au Québec, cet automne. Alors que le gouvernement prétend que cette approche a déjà fait ses preuves, elle demeure pourtant peu connue.

Le texte qui suit se veut un tour d'horizon de cette approche ainsi que des nombreuses préoccupations qu'elle soulève.

L'ATI, c'est...?

Le gouvernement définit l'approche territoriale comme suit (notre soulignement):

« *La mise en œuvre de l'intervention territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale prend racine dans la confiance en la capacité des collectivités et des personnes de se prendre en charge.* »

Elle « se base sur une vision globale et partagée de la situation d'un territoire local caractérisé par sa réalité géographique, physique, historique et sociale (...) L'intervention territoriale de lutte contre la pauvreté (...) se déploie de manière adaptée aux territoires ruraux comme urbains. »



«Elle implique l'appropriation, par la population en cause et par les instances qui la représentent, d'une démarche visant la reconnaissance des problèmes, la planification, la mise en commun des pistes d'action, la mise en œuvre et le suivi des actions entreprises.»⁴

⁴ Les Rendez-vous de la solidarité, Document de consultation régionale, page 15.

- Donc une approche caractérisée par :
- L'élaboration d'une **vision commune**
 - Impliquant les «**instances qui représentent**» la population
 - Qui **définissent**, ensemble, les **problèmes** et les **solutions locales** au fléau de la pauvreté.

C'est aussi une approche gouvernementale fondée sur :

- La concertation interministérielle (harmonisation des actions)
- Le partenariat entre le secteur public, privé, philanthropique et communautaire
- La décentralisation de l'action gouvernementale (vers les structures régionales et locales)
- L'harmonisation des actions des différents secteurs (intersectorialité)

Au cours des dernières années, des projets ont été mis de l'avant⁵ suivant cette approche qui deviendra bientôt la norme partout au Québec. Ces projets démontrent que les «instances» réunies dans l'ATI sont souvent les fonctionnaires des CRÉ, des CSSS, des commissions scolaires ainsi que des groupes communautaires. Peu de personnes en situation de pauvreté et peu de groupes de défense des droits ont eu la chance d'y faire valoir leurs revendications pour une véritable lutte contre la pauvreté. Puis, étrangement, les problèmes définis et les solutions proposés avantagent souvent les intérêts (et le financement) des CRÉ, CSSS, commissions scolaires et de certains groupes communautaires.

«L'approche territoriale intégrée (ATI)» (pour Montréal la « Revitalisation urbaine intégrée » RUI) est au cœur des consultations régionales sur la lutte à la pauvreté

⁵ Pour des exemples de projets, voir le cahier de consultations régionales, p.32 à 36 ou les projets disponibles sur le site du centre St-Pierre : <http://www.uquebec.ca/ptc/adsm/>

L'ATI ce n'est pas...

Puisque les causes de la pauvreté sont surtout structurelles, comment peut-on s'attaquer à celles-ci avec une approche localisée? Les maires, les commissions scolaires et les CLSC peuvent-ils intervenir sur les causes de la pauvreté? Une telle intervention relève-t-elle de leurs pouvoirs ?

Nous croyons que non! Au contraire, l'ATI est lié à l'objectif gouvernemental de se départir de ses responsabilités étatiques et nationales en matière de lutte à la pauvreté. Il est un exemple de plus d'une délégation des pouvoirs de

Québec vers les pouvoirs municipaux et les intérêts privés, dont le communautaire.

Or, la pauvreté relève d'une organisation sociale où la richesse est mal distribuée. Le revenu des personnes est insuffisant : Il ne leur permet pas d'avoir un logement adéquat, il limite leur accès à l'éducation, il ne leur permet pas de se nourrir sainement, il brime leur droit à la dignité!

9

Seul l'État peut s'attaquer à ces problématiques!

L'ATI : Des enjeux d'importance!

L'approche territoriale intégrée semble être la prochaine étape pour faire avancer le désengagement de l'État. Dans sa volonté de « moderniser » l'État, le gouvernement actuel implante un nouveau mode de gouvernance qui soulève bien des enjeux. En voici quelques-uns :

Une nouvelle « élite locale » qui détermine des priorités!

La décentralisation des responsabilités gouvernementales vers le régional et le local favorise le développement d'une « petite élite locale » composé de « partenaires » qui seront reconnus comme étant « les experts » de la lutte locale à la pauvreté.

L'ATI mène à des solutions, programmes et services à géométrie variable selon

les priorités retenues par les élites des régions. C'est le principe même de l'universalité qui risque d'être abandonné!

L'ATI mène à un morcellement du territoire et une hiérarchisation des quartiers ciblés.

La privatisation de la lutte contre la pauvreté

L'entrée du privé et des philanthropes (ex : Fondation Chagnon) dans la lutte contre la pauvreté privatise en quelque sorte celle-ci puisque ces acteurs ont de plus en plus d'influence sur les orientations politiques qui seront prises.

Fondamentalement, les entreprises, les philanthropes, les institutions (municipales, régionales, etc) et le communautaire n'ont pas les mêmes intérêts et objectifs et ne partagent

donc pas la même vision. Nous ne sommes donc pas des « partenaires ».

Il est évident que les groupes d'action communautaire autonome (ACA) et de défense collective des droits (DCD) ne poursuivent pas les mêmes objectifs que l'entreprise privée. Alors que les premiers défendent l'intérêt collectif, la deuxième cherche plutôt le profit maximum.

La redéfinition du rôle des organismes communautaires

L'utilisation des groupes d'ACA dans la prestation de services locaux risque de détourner les groupes de leur mission première et de les amener davantage dans des « ententes de services » qui répondront aux priorités ciblées par les élites locales. C'est ainsi une autre forme de privatisation des services!

Le mode de financement des groupes sera possiblement adapté en conséquence (arrimage et localisation des programmes? Remise en question

du financement à la mission globale pour prioriser un financement par entente de service?).

L'approche intersectorielle (santé, employabilité, droits, secteur économique, éducation, municipalités, etc.) risque d'amener la concentration des interventions (par exemple la concentration des activités de cuisine collective de plusieurs groupes en un seul lieu.)

Le contrôle des populations pauvres

L'ATI c'est le contrôle et l'encadrement des pauvres avec des projets tels que

Québec en forme et Québec en santé et bien d'autres qui apparaissent....

La lutte contre la pauvreté...

Ce n'est plus une question de respect des droits!

C'est là l'impact le plus inquiétant de l'ATI. Avec cette nouvelle approche territoriale, le gouvernement vise plutôt à mettre en place des services ciblés pour faciliter l'intégration sociale et en emploi des pauvres, alors que la

pauvreté est une question de respect des droits et du partage de la richesse. L'ATI est présentée comme «LA» solution à la pauvreté. Or, cette solution n'offre pas un réel soutien comme le font les services sociaux et publics.

La démarche de consultation gouvernementale vise à toute fin pratique à organiser l'approche territoriale intégrée. Évidemment, le document ne fait pas mention de nos

revendications historiques axées sur les droits des personnes (hausse des prestations d'aide sociale, fin des catégories, pas de hausses des tarifs des services publics, etc).

En conclusion...

Tel que présenté, le prochain plan de lutte à la pauvreté s'inscrit dans le processus de désengagement de l'État qui délègue ses responsabilités au communautaire et au secteur privé. Cependant, comme les causes de la pauvreté sont principalement structurelles, c'est-à-dire que leurs sources se trouvent dans les structures actuelles de nos sociétés, il faut une approche qui remet en question ces structures.

Or, l'ATI ne peut en aucun cas s'attaquer aux causes de la pauvreté et se limite à en atténuer certains effets. Si ce soulagement doit être mentionné, il appert qu'en l'absence d'une stratégie nationale s'attaquant aux causes de cette pauvreté, nous ne pouvons prétendre que l'ATI nous mènera vers une société où il y a moins de pauvreté.

Qu'en dites-vous?

Le CRO consulte les groupes qui ont répondu à son appel.

Pensez-vous que nous sommes collectivement capable, entre le mois d'octobre et décembre 2009, de procéder à une véritable consultation du milieu afin d'avoir le pouls d'un nombre significatif de nos membres et des citoyenNEs sur le contenu d'une vraie lutte à la pauvreté?

12

Êtes-vous en mesure d'organiser durant cette période au moins une séance de consultation de vos membres (café-rencontre, assemblée spéciale, rencontre de cuisine...)?

La consultation portera sur 3 aspects :

1. Selon vous, quelles sont les causes de la pauvreté? Attention de ne pas confondre avec les effets sur les personnes qui sont en situation de pauvreté.
2. Quelles sont les solutions à la pauvreté, aux causes que vous avez identifiées?
3. Quelles revendications devrions-nous mettre de l'avant?

Un canevas possible d'une consultation dans le cadre de cette campagne

Durée : 90 minutes

Animateur – un permanent du groupe (préférable);
- **quelqu'un du CRO (au besoin)**

13

Introduction (10 minutes)

1. Présentation des participants
2. Explication de la démarche (5 minutes)

- Le Gouvernement est sur le point de rendre public un deuxième plan de lutte à la pauvreté.
- De toute évidence, il ne proposera que très peu pour soutenir les revenus des personnes dans le besoin (augmentation des prestations, du salaire minimum, construction de logements sociaux, bonification des prestations aux accidentés du travail ou des pensions de vieillesse, amélioration du régime des prêts aux étudiants...).
- On veut vous consulter sur cette approche. Nous communiquerons les résultats de cette consultation aux ministres et aux députés de la région ainsi qu'aux médias.

Démarche

- Par l'entremise d'un **remue-méninge** en groupe, identifier les causes de la pauvreté. S'agit-il du manque de redistribution des richesses, de besoins de base (logement, alimentation, éducation, etc.) non-comblés. Ces problèmes sont-ils d'ordre structurel? Pouvons-nous lutter contre la pauvreté seulement en essayant de la gérer? **(15 minutes)**
- Tentez de trouver des solutions à ces causes. Sont-elles similaires à celles identifiées plus bas? Avez-vous d'autres pistes de solution à proposer? **(15 minutes)**

(L'idée est de faire ressortir que nous devons trouver les racines de la pauvreté pour la combattre et qu'il ne faut pas se contenter de « gérer » les pauvres. Cela devrait orienter les plans d'action du gouvernement provincial et des municipalités)

- Plusieurs regroupements nationaux ont portés à l'attention du ministre Sam Hamad et au Gouvernement du Québec une série de mesures qu'ils croient essentielles à un véritable plan de lutte à la pauvreté.

Ces mesures sont :

- ✓ Que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité ;
- ✓ Ne pas augmenter les tarifs de ces services ;
- ✓ Éliminer les catégories à l'aide sociale ;
- ✓ Rehausser les prestations d'aide sociale pour qu'elles couvrent les besoins essentiels ;
- ✓ Éliminer toute obligation pour les personnes de participer à des programmes de réinsertion sociale⁶;
- ✓ Construire davantage de logements sociaux ;
- ✓ Hausser le salaire minimum et améliorer les normes du travail ;
- ✓ Implanter un système de contrôle des loyers
- ✓ Implanter une réforme en profondeur de l'aide financière aux études ayant pour but l'élimination de l'endettement et de la précarité des étudiantEs et des jeunes adultes. (Inclusif)

14

Êtes-vous d'accord avec ces revendications ?

En voyez-vous d'autres que vous aimeriez rajouter ? (maximum de deux supplémentaires par consultation SVP)

⁶ Actuellement, la prestation de base à l'aide sociale est tellement basse que les personnes sont obligées de participer à des programmes de réinsertion sociale pour être en mesure de se nourrir. Il s'agit de mesures coercitives indirectes.

Annexe 1

Déclaration de groupes nationaux⁷ au ministre Sam Hamad

M. Sam Hamad,
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Monsieur le Ministre,

Le 15 juin prochain, vous avez convié plusieurs organisations, dont les nôtres, à un « Rendez-vous national de la solidarité ». Cette rencontre sonnera le coup d'envoi de consultations pour l'adoption du deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Au début du cahier de consultation que votre gouvernement a préparé pour l'occasion, vous proposez « d'établir un dialogue constructif sur ces importants défis que sont le mieux-être et l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité ». Nos organisations auraient souhaité un tel dialogue. Cependant, force nous est de constater qu'il est bien mal parti.

Comment croire au dialogue quand votre gouvernement ne reconnaît que du bout des lèvres la persistance des problèmes de pauvreté et d'exclusion et qu'il refuse d'admettre qu'ils sont le résultat de violations des droits humains? Ce ne sont pas seulement nos organisations qui l'affirment, mais l'Organisation des Nations Unies qui, à plusieurs reprises, a fait des remontrances au Canada et aux provinces, dont le Québec, quant à leur non-respect du droit à un niveau de vie suffisant. Malgré cela, votre gouvernement a continué, jusqu'au début de 2009, à appauvrir la majorité des personnes assistées sociales en n'indexant leurs prestations qu'à moitié!

Quant au cahier de consultations, le mot « droits » n'y apparaît même pas. Une omission aussi flagrante montre malheureusement que votre gouvernement ne se reconnaît pas de responsabilités à leur égard et refuse de lier la lutte à la pauvreté à la réalisation de l'ensemble des droits économiques, sociaux et culturels.

La nécessité d'une meilleure distribution de la richesse et d'une diminution de l'écart de revenus réels entre riches et pauvres n'apparaît pas davantage dans le document de consultation. L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), qui n'est pas particulièrement reconnue pour ses positions progressistes, a pourtant sermonné le Canada à ce sujet, pas plus tard qu'à l'automne 2008. Comme gouvernement, vous disposez déjà des outils de partage de la richesse. Ces outils, ce sont une fiscalité équitable et la mise en place de politiques sociales. Au lieu d'y avoir recours, vous préférez y substituer la philanthropie, quitte à

⁷ Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) - Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) - Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) - Ligue des droits et libertés - L'R des centres de femmes - Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) - Regroupement des comités de logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)

céder du même coup un droit de regard et même de contrôle sur les politiques publiques à des organismes privés comme la Fondation Chagnon.

Par ailleurs, le document de consultation alimente les préjugés à l'égard des personnes assistées sociales et incite à aller encore plus loin dans la catégorisation, la division et l'exclusion de ces personnes, comme si la reconnaissance d'un droit pouvait dépendre du statut d'une personne. Comment comprendre autrement une question comme celle-ci : « Selon vous, devrait-on considérer toutes les personnes à l'aide de dernier recours comme étant en mouvement pour améliorer leurs conditions de vie, leur autonomie et leur épanouissement et devrait-on ajuster notre appui en fonction de leur degré d'engagement? » (p. 26)? Cela va dans le même sens qu'une déclaration publique que vous avez faite le 6 mai dernier où vous refusiez carrément l'abolition des catégories à l'aide sociale. Alors que la consultation n'est même pas commencée et que cette abolition est une des principales recommandations du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (comité formé par votre propre gouvernement...), comment ne pas s'inquiéter du processus actuel et de ce qui en ressortira?

Récemment, près de cent mille signatures vous ont été déposées en appui à la campagne *Mission collective*, qui réclamait des mesures immédiates pour réaliser davantage les droits économiques et sociaux. Le cahier de consultation en fait fi.

Par conséquent, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, la garantie que vos consultations nationales et régionales ne visent pas simplement à avaliser des orientations déjà adoptées par le gouvernement.

Pour y parvenir, nous vous demandons plus précisément :

- 1- de reconnaître que la pauvreté et l'exclusion sociale sont des violations de droits et que c'est la responsabilité de votre gouvernement de veiller à leur respect et à leur protection, notamment en y consacrant les ressources nécessaires;
- 2- d'affirmer que la lutte contre la pauvreté passe par une meilleure redistribution de la richesse et une diminution de l'écart de revenus réels entre riches et pauvres;
- 3- de refuser d'accorder à des organismes philanthropiques quelque droit de regard ou contrôle que ce soit sur les politiques publiques de lutte contre la pauvreté;
- 4- de démontrer votre ouverture réelle à l'adoption de mesures comme la fin des catégories à l'aide sociale, un rehaussement significatif de toutes les prestations d'aide sociale et du salaire minimum, le financement d'un plan de développement du logement social qui soit réellement à la hauteur des besoins, un véritable contrôle des loyers et une réforme en profondeur de l'aide financière aux études ayant pour but l'élimination de l'endettement et de la précarité des étudiantEs et des jeunes adultes.